

*MISSION À PARIS DE G. ADOR,
PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION
Entretiens et Documents échangés¹*

21–29 janvier 1919

1. *Conversation avec M. Clemenceau*
2. *Conversation avec M. Jules Cambon*
3. *Déjeuner à l'Élysée*
4. *Conversation avec M. Léon Bourgeois*
5. *Conversation avec M. Lloyd George*
6. *Conversation avec M. Lord Robert Cecil*
7. *Aide-mémoire remis à M. Lloyd George*
8. *Conversation avec le Président Wilson*
9. *Conversation avec M. Loucheur*
10. *Conversation avec M. Clémentel*
11. *Conversation avec M. Claveille*
12. *Aide-mémoire: Questions économiques importantes pour la Suisse à soumettre à l'appréciation de Messieurs les Ministres compétents*
13. *Lettre de M. Ador à M. Clemenceau*
14. *Communiqué à la presse française et suisse*
15. *Conversation avec M. Albert Thomas*
16. *Conversation avec M. Pichon*
17. *Note française sur la Compagnie du Lætschberg*
18. *Mémoire sur la navigation fluviale internationale de la Suisse pour le Gouvernement français*
19. *Conversation avec le Colonel House*
20. *Mémoire sur la navigation fluviale internationale de la Suisse pour le Gouvernement britannique*
21. *Résumé des conversations*

1. *Sur la décision du Conseil fédéral d'envoyer Gustave Ador, Président de la Confédération, en mission privée à Paris, cf. n° 111. Ador séjournera du 20 au 27 janvier à Paris. Sont reproduits ici les comptes rendus de ses entretiens – sauf ceux avec M. Hymans, Ministre des Affaires étrangères de Belgique, avec M. Vénizelos, Président du Conseil de Grèce, avec M. Seydoux, Sous-directeur des services du Blocus et avec M. Charguéraud, Président du Conseil supérieur des Travaux publics – ainsi que les aide-mémoire, mémoires et notes échangés. Ador s'est encore entretenu avec d'autres personnalités, notamment le Président de la République française, M. Poincaré, le Maréchal Foch et le Premier Ministre italien, M. Orlando (cf. n° 147), mais dans la documentation dépouillée, il n'existe pas de notes sur ces derniers entretiens.*

1.

CONVERSATION AVEC MONSIEUR CLEMENCEAU.

(le 21 janvier 1919)

M. le Président du Conseil m'a reçu avec la plus grande cordialité et, d'emblée, il s'est déclaré très sympathique à l'idée du maintien de la neutralité armée de la Suisse. M. Clemenceau est, en effet, fermement convaincu de l'importance des frontières qui est grande pour la France. «Wilson, dit-il, vit dans une île. N'ayant aucune frontière à garder, il a beau jeu pour recommander aux autres de faire comme lui. L'Amérique n'a-t-elle pas, jusqu'à présent, maintenu la doctrine de Monroë?» Il déclare être absolument résolu à ne pas rechercher d'annexion et à se contenter de la frontière de la France lors de Waterloo tout insuffisante qu'elle soit. Il affirme: «Je ne voudrais à aucun prix de la présence dans un Parlement français d'un seul député d'une région protestataire.»

M. Clemenceau affirme ensuite avec force que la Suisse a droit à une place d'honneur dans la Société des Nations à la suite des services signalés qu'elle a rendus. Elle a rempli largement son devoir pendant la guerre en dépit de certaines défaillances de l'Etat-Major au début du conflit.

Le Président du Conseil offre spontanément de reviser la Convention du Gothard et la situation de la gare de Bâle. Lui ayant parlé du désir de la Suisse d'obtenir l'accès à la mer par le Rhône, le Rhin et le Pô, il a répondu qu'il n'était pas renseigné sur la question et a commencé par dire: «Oh! oh! Vous avez l'appétit bien gros». Après quoi il s'est rendu compte avec une rapidité frappante de l'importance de la question et il en a approuvé l'idée.

Les problèmes relatifs à la Savoie ayant été abordés par nous, M. Clemenceau a commencé par dire: «Je ne suis pas très au courant de ces questions bien que les députés de la Savoie, notamment M. David, ne cessent de m'assiéger de leurs réclamations. Tenez, voici précisément une brochure que je viens de recevoir de M. David, intitulée: «La Savoie neutralisée».² Tâchez de m'arranger tout cela pour le maintien des bons rapports entre les deux pays». Il a fort bien compris les explications que nous lui avons fournies sur la nécessité de conserver les rapports économiques existant avec les zones et il a été d'avis qu'il serait bon de les régler sur le terrain de la réciprocité.³

La dépopulation croissante de la France préoccupe vivement le Président du Conseil: «Nous n'imitons guère l'exemple de l'Allemagne qui ne cesse de produire des enfants et qui se sera remontée d'ici à quarante ou cinquante ans. En sera-t-il autant de la France? J'en doute. Mes compatriotes ne veulent pas de progéniture. Il y a actuellement deux millions de femmes qui devraient pouvoir se marier. Je vous confie également ce problème».

2. Cf. n° 105.

3. Sur la dénonciation par la France de la convention régissant le régime douanier entre Genève et les zones franches de Haute-Savoie, et la réponse du Gouvernement suisse, cf. nos 62, 78, 93.

M. Clemenceau comprend fort bien que le chômage croissant qui afflige, en ce moment-ci, la Suisse comme les autres pays nécessite des mesures immédiates. Au moment où, suivant lui, le péril bolcheviste sévit non seulement à Vienne et en Pologne mais commence aussi à gagner l'Italie, il est très important de fournir du travail à l'industrie suisse.

A la fin de cette entrevue, M. Clemenceau insiste pour m'accompagner jusqu'à ma voiture en disant, sur un ton plein d'humour: «Je ne serais point un bon républicain, moi qui ai accompagné tant de souverains jusqu'à leur voiture, si je n'en faisais pas au moins autant pour le Président de la Confédération suisse».

2.

CONVERSATION AVEC MONSIEUR JULES CAMBON.

[22 janvier 1919]

Il estime que la Suisse, en raison des services rendus, a droit à une situation spéciale à la Conférence. Il recommande de faire garantir sa neutralité, insiste sur le fait que si l'Angleterre n'avait pas garanti la neutralité de la Belgique, elle ne serait pas entrée en guerre. Il insiste pour que la Suisse dépose ses vœux à la Conférence en faisant parvenir un double à Londres, à Rome et à Washington.

M. Clemenceau a invité les pays présents à la Conférence à faire de même: Ce serait une injustice d'éviter la Suisse et de ne pas lui accorder le même droit. Approuve les vœux de la Suisse en ce qui concerne la navigation fluviale et les grandes lignes internationales. Très sceptique sur la réalisation possible de la Société des Nations. Ce super-gouvernement qui exercerait un contrôle sur les petits gouvernements ne lui plaît pas. Il croit, du reste, que la discussion se prolongera longtemps. Il y a un certain mécontentement contre Wilson. On est vexé qu'il n'ait pas été visiter les régions dévastées. M. Clemenceau semble vouloir éviter la discussion des questions importantes et traîner un peu les choses en longueur. Lui ayant parlé de la situation des Russes en Suisse, il ne nous conseille pas de recevoir Efremoff.⁴

3.

DÉJEUNER À L'ÉLYSÉE.

[22 janvier 1919]

MM. Clémentel et Loucheur ont beaucoup insisté sur la surélévation du niveau du Lac Léman. C'est à leurs yeux une nécessité absolue. Ils ont besoin de forces électriques. On ne peut pas retarder plus longtemps l'étude de cette question. Selon M. Loucheur, l'électrification des chemins de fer s'impose et comme il ne croit pas au problème de la navigation, c'est ainsi, me dit-il, que le problème sera résolu.

M. Clémentel croit savoir que le Président Wilson sera favorable à l'installation à Genève du Comité directeur de la Société des Nations dans une partie du

4. Sur les démarches de Jean Efremoff, ministre désigné du Gouvernement Kérenski, pour rejoindre son poste à Berne, cf. n° 147.

territoire en quelque sorte internationalisée. La France insiste pour que ce Comité siège à Versailles et Wilson répond: «Cela aurait l'air de continuer la guerre tandis que nous voulons la paix».

4.

CONVERSATION AVEC M. LÉON BOURGEOIS.

[23/24 ? janvier 1919]

M. Bourgeois rappelle que la Conférence n'est pas une Conférence de la paix mais une conférence des Alliés qui arrêtent entre eux, en ce moment, les conditions à imposer à l'Allemagne. C'est ce qu'il appelle le premier acte. Il fait remarquer que les neutres ne pourraient pas, sans sortir de la neutralité, prendre part à cette discussion qui a pour but de formuler la volonté du vainqueur à l'égard du vaincu. *Deuxième acte.* Convocation des Centraux pour leur communiquer les questions arrêtées par les Alliés avec mise en demeure de les accepter ou de les refuser. En cas d'acceptation, c'est la signature de la paix. *Troisième acte.* Convocation de la Conférence universelle pour organiser la Société des Nations destinée à maintenir la paix telle qu'elle a été voulue. Tous les Etats y prennent part et en font de droit partie s'ils en acceptent les principes. Les Empires centraux n'y entreront que lorsqu'ils auront fourni des gages suffisants de leur loyale acceptation des conditions de paix. *Réponse:* Vous faites aux neutres une situation incompatible avec celle de la dignité d'un Etat. C'est une sorte de carte forcée. On aura, en quelque sorte, discuté sans eux les principes fondamentaux de la Société des Nations. La Suisse qui a respecté sa neutralité, en vertu d'engagements pris vis-à-vis de l'Europe qu'elle a loyalement tenus, ne peut pas être assimilée aux neutres qui se sont volontairement abstenus. Elle a rendu de grands services en gardant ses frontières. Sa situation géographique lui a permis de servir d'intermédiaire entre tous les Belligérants. La neutralité est une nécessité pour elle au point de vue intérieur comme elle l'est dans l'intérêt des Puissances. La Suisse est décidée à n'y pas renoncer et veut, néanmoins, entrer dans la Société des Nations estimant qu'en cas de conflit elle rendrait plus de services à l'Europe en gardant ses frontières qu'en livrant un petit contingent. Je lui développe les idées exprimées dans le mémoire de M. Huber.

Tout en reconnaissant le bien-fondé de ces observations, M. Bourgeois rappelle qu'il s'est prononcé, soit dans ses publications, soit dans ses discours, contre le maintien d'une neutralité dans la Société des Nations. Rien n'est préjugé du reste à cet égard. Il a eu connaissance des projets anglais et américains. Wilson envisage beaucoup plus que lui l'idée d'une tutelle des grands sur les petits Etats et l'Angleterre prévoit la publicité d'une enquête avec délai impartit au récalcitrant pour se soumettre aux conclusions de cette enquête, l'intervention armée ne devant être appliquée qu'à toute extrémité.

5.

CONVERSATION AVEC LLOYD GEORGE.

[23 janvier 1919]

Je le remercie pour l'amitié que l'Angleterre a toujours témoignée à la Suisse. Nos traditions historiques libérales nous rattachent à l'Angleterre; nous lui sommes reconnaissants d'avoir toujours défendu notre neutralité commandée à la fois par notre situation géographique et par la volonté de notre peuple; je lui rappelle que la Suisse est une Société des Nations en petit et je demande à l'Angleterre de vouloir bien continuer à défendre les droits de la Suisse. Je lui expose nos besoins actuels, la crainte de chômage, la nécessité d'obtenir des matières premières, de faciliter nos importations et nos exportations. Lloyd George m'assure de l'amitié traditionnelle de l'Angleterre qui fera tout ce qu'elle pourra pour nous venir en aide. Le chômage est également à craindre en Angleterre. Coûte que coûte, il faut maintenir le travail partout. C'est sa grande préoccupation actuelle. Il se félicite du concours que la Suisse a donné à l'Angleterre en fabriquant des munitions et son entrée dans des déclarations positives. Me renouvelle l'assurance que son Gouvernement fera tout son possible en faveur de la Suisse. Il me confirme que l'entrée d'Henderson en Suisse est autorisée par le Gouvernement anglais. La conversation a été interrompue par l'appel de Lloyd George à la Conférence des Alliés.

6.

CONVERSATION AVEC LORD ROBERT CECIL.

[23 ? janvier 1919]

Il envisage la Société des Nations comme une grande ligue économique disposant, avant tout, de sanctions économiques. La guerre est considérée par lui comme l'ultima ratio du conseil de la Société des Nations. Elle sera employée dans trois cas:

- 1°) Lorsque le coupable aura refusé de se soumettre à l'arbitrage.
- 2°) Quand une nation sera entrée spontanément en guerre contre une autre.
- 3°) Quand tous les moyens de conciliation auront échoué et que les Etats auront décidé à l'unanimité d'intervenir par les armes contre le récalcitrant.

Interrogé quelle sera la situation d'un neutre à titre permanent tel que la Suisse dans cette association, Lord Robert Cecil répond qu'il devra prendre parti et exécuter, comme tous les autres, les sanctions économiques, car on ne concevrait pas qu'un des Etats de la Société pût continuer à entretenir des relations économiques avec celui qui aurait été mis à l'index par la communauté, car cela équivaldrait à rompre le blocus économique qui lui a été appliqué à titre de sanction. Lord Robert Cecil prévoit de nombreuses difficultés pour la constitution de la Société des Nations; et il s'attend à ce que de très longues années, voire même un siècle, soient nécessaires à sa constitution définitive.

7.

Copie

Paris, 23 janvier 1919

AIDE-MÉMOIRE REMIS PAR M. LE PRÉSIDENT
DE LA CONFÉDÉRATION À M. LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DE LA GRANDE-BRETAGNE⁵

Au moment où les Puissances assemblées à Paris élaborent le programme de la réorganisation de la société mondiale, la Suisse fait appel à l'amitié et à la bienveillance du Gouvernement anglais pour lui aider à conserver la place qui lui appartient et doit lui permettre de vivre normalement dans l'Economie nouvelle.

La Suisse invoque pour cela les traditions séculaires.

La grande nation libérale a, en effet, toujours soutenu, dans le passé, la république suisse composée de vingt-deux états comprenant quatre races et quatre langues différentes, et vivant en bonne harmonie entre eux sous un régime très large qui représente, dans des proportions modestes, ce que pourrait devenir, sur une échelle plus vaste, la Société des Nations. La Suisse, berceau du Calvinisme, a proclamé, comme l'Angleterre, et grâce à Rousseau, les grands principes des droits de l'homme.

Par la fondation de la Croix-Rouge, elle est devenue l'oasis de la paix.

Ces affinités diverses lui ont valu dans les grandes crises qu'elle a traversées au XIXe siècle, le soutien efficace et généreux de la Grande-Bretagne, au Congrès de Vienne, lors de l'incident du Prince Napoléon avec la France, à propos de l'affaire de Neuchâtel avec la Prusse, lors de la guerre civile du Sonderbund, et enfin à l'occasion du conflit injuste provoqué par Bismarck à propos de l'affaire Wohlge-muth.

Bien que parfois, des gens mal informés aient méconnu, au début de la guerre, les causes profondes qui doivent unir deux peuples libéraux et faits pour s'entendre, on peut affirmer sincèrement que la population de la Suisse est attirée par une sympathie naturelle et bien compréhensible vers l'Angleterre.

La Confédération a un grand besoin de l'appui de la Grande-Bretagne pour l'aider à lutter à l'avenir contre l'emprise du commerce et de l'industrie allemands car son peuple est en proie, actuellement, à de grosses difficultés.

Il ne possède pas de matières premières et il est séparé de la mer.

Grâce à la conscience de ses travailleurs et à la bienfaisance universellement reconnue de ses produits industriels, la Suisse est parvenue jusqu'ici à surmonter ces deux grosses difficultés, mais il est de toute importance pour elle que l'Angleterre vienne à son aide et lui assure, dans l'avenir, la liberté de son commerce et de son industrie par les deux moyens suivants:

1. Le Gouvernement britannique pourrait favoriser les *importations et les exportations* de la Suisse en supprimant, dans la mesure du possible, le contingentement, le contrôle de la Société de surveillance économique, les taxes supplémentaires pour les matières brutes ou fabriquées.

5. Remarque manuscrite en tête du document: remis aussi à Lord Robert Cecil par M. Ador, le 23.I.19.

Avant la guerre, la Suisse exportait par tête de population six ou sept fois plus que les autres pays neutres. L'application, à ses échanges, d'un système foncièrement protectionniste aurait pour résultat de ruiner l'avenir économique de ce pays.

2. L'Angleterre pourrait contribuer à procurer à la Suisse le libre accès à la mer, afin de la rapprocher commercialement du Royaume-Uni, et cela par le moyen de l'internationalisation des principales lignes de chemins de fer et des fleuves navigables prenant naissance en Suisse (le Rhin, le Rhône et le Tessin).

Il serait particulièrement utile d'unir à Bâle le grand port de la Tamise. Sur trente-sept millions de tonnes qui ont passé en 1913 la frontière hollando-allemande, l'Angleterre n'en a fourni que quatre-vingt-dix mille.

Jusqu'ici, les échanges entre l'Angleterre et la Suisse ont porté presque exclusivement sur les articles de luxe. Il s'agit d'y ajouter dorénavant les matières premières que la Suisse s'entend à transformer en produits ouvrés, en ce qui concerne notamment l'industrie des machines.

L'électrification des grandes lignes de chemins de fer contribuera, comme la navigation fluviale, à rapprocher la Suisse de l'Angleterre.

Pour continuer à se développer dans un sens qui lui a permis encore récemment de rendre à l'Europe des services pratiques, la Suisse désire conserver l'institution séculaire et éprouvée de sa *neutralité* que les Puissances, réunies au Congrès de Vienne, ont déclaré être dans les véritables intérêts de l'Europe. En effet, il ne lui semble pas qu'une institution semblable soit en aucune manière incompatible avec sa présence dans la Société des Nations, car il est permis d'admettre que les petits pays n'auront pas toujours à y accomplir les mêmes tâches que les grandes Puissances.

Toutes ces questions concernent la vie future de la Confédération envisagée au point de vue de ses relations de paix et d'amitié avec les autres nations.

A l'heure actuelle, le Conseil fédéral invoque l'aide efficace et immédiate du Gouvernement britannique pour lui permettre de surmonter la crise du chômage qui commence à sévir très sérieusement en Suisse par l'absence des matières premières destinées aux industries et par les limitations apportées aux exportations de la Suisse dans les autres pays.

Le peuple suisse vient de prouver par la répression d'une grève récente qu'il n'est pas mûr pour la révolution et que tant qu'il aura du travail en suffisance il sera en mesure d'opposer une digue à l'invasion des influences subversives qui se sont développées dans l'Est de l'Europe.

8.

CONVERSATION ENTRE MONSIEUR GUSTAVE ADOR,
PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION,
ET MONSIEUR WILSON, PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

[23 janvier 1919]

M. Ador a été reçu le 23 janvier à 17 h 30 par M. le Président Wilson, en son hôtel de la rue de Monceau. Il était accompagné de son secrétaire particulier M. Lucien Cramer, et de M. de Weck, Premier Secrétaire de la Légation.

L'entretien, en anglais, fut des plus cordiaux.

M. Ador commença par remercier M. Wilson de tout ce que les Etats-Unis ont fait pour la Suisse au cours de la guerre et, en particulier, de la générosité avec laquelle la grande République américaine a travaillé au ravitaillement de notre pays. «Tout ce que nous avons fait, répondit M. Wilson, nous l'avons fait du fond du cœur. Nous aurions désiré faire davantage, mais nous ne le pouvions pas. Je sais que vous avez passé par des moments extrêmement difficiles et, dans ces moments-là, j'ai pensé à votre pays avec une sympathie inquiète en déplorant de ne pouvoir l'assister plus complètement».

Les deux présidents ont parlé du rôle, durant la guerre, du Comité International de la Croix-Rouge et se sont trouvés en parfait accord pour affirmer que cette association, considérée jusqu'ici comme une œuvre destinée à soulager les misères de la guerre, pouvait et devait devenir une puissante organisation permanente, capable de lutter contre tous les fléaux qui, même en temps de paix, peuvent affliger l'humanité. Leur pensée s'est également rencontrée dans l'affirmation que la Croix-Rouge Internationale était destinée à devenir un des organes essentiels et permanents de la Société des Nations.

M. Wilson a renouvelé l'expression de sa foi absolue dans l'avenir de la Société des Nations. Il est convaincu que les projets presque identiques qui seront soumis à la Conférence de la Paix par les Gouvernements américain et britannique, seront adoptés comme base de l'organisation future du monde. Il ne cache pas cependant que seules les lignes essentielles peuvent être immédiatement tracées et que le reste sera le fruit d'un long travail et d'expériences répétées. Certaines nations, dit-il, viennent à peine de naître et auront besoin de trouver dans les peuples plus anciens et plus organisés des tuteurs et des guides (exemple la Yougo-Slavie). Mais, d'après M. Wilson, la valeur de la Société des Nations est déjà prouvée par le fait seul que de grands empires, fondés sur la force, ont été émiettés par la guerre, tandis que l'Empire Britannique qui, avec ses Dominions autonomes, constitue à lui seul une ligue des nations, sort affermi de l'épreuve.

M. le Président Ador n'a pas manqué de faire ressortir que la Suisse, elle aussi, était comme un modèle réduit mais consolidé par l'expérience des siècles, de la future Société des Nations. Sans prononcer le mot de neutralité, il a remercié l'Amérique d'avoir explicitement reconnu et d'avoir respecté, au cours de la guerre, l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté de la Suisse.

M. Wilson fit alors observer que la période qui s'ouvre est une reconstruction totale du monde et que la Belgique, par exemple, ne veut plus d'une neutralité qui lui fut imposée et qui ne l'a pas protégée contre l'invasion. M. Ador ne manqua pas de répliquer que la neutralité de la Suisse était l'expression du vœu unanime de ses populations, vœu enregistré par l'Europe au Congrès de Vienne. Il a fait entendre que la Suisse désirait aujourd'hui, jusqu'à ce que la Société des Nations puisse lui offrir des garanties certaines de son indépendance, conserver le statut qu'elle possède depuis un siècle. Le Président des Etats-Unis ne voit pas d'objections à ce que ce désir soit respecté et à ce qu'il soit, en temps opportun, rappelé à l'attention de la Conférence de la Paix.

M. Wilson a donné à M. Ador l'assurance que tous les Hommes d'Etat des Puissances associées, avec lesquels il s'est entretenu de la situation européenne,

ont manifesté, à l'égard de la Suisse, les dispositions les plus amicales. L'indépendance complète de notre pays, avec ou sans Société des Nations, est, pour M. Wilson, une question résolue d'avance qu'il n'est même pas nécessaire de poser.

Pour terminer, le Président américain s'est déclaré tout disposé à recevoir toutes communications que l'on pourrait lui faire sur les vœux et les besoins de la Suisse et à plaider de son mieux notre cause à la Conférence. Il a encore répété que la Société des Nations était pour lui, avant tout, une protection pour les petits pays, car sans Société des Nations les grands peuples peuvent se suffire à eux-mêmes et conduire tout seuls leurs affaires, tandis que les petits sont constamment menacés et constituent même un danger permanent par les appétits que leur faiblesse éveille chez les grands.

9.

CONVERSATION AVEC M. LOUCHEUR, MINISTRE DE LA RECONSTITUTION INDUSTRIELLE. (le 24 janvier 1919)

M. Loucheur engage la Suisse à électrifier sans retard ses chemins de fer et ses industries car, suivant lui, le manque de charbon durera encore de très longues années. La production du charbon dans le monde est inférieure à la consommation. Les prix continueront à augmenter pendant un temps prolongé. Le Nord de la France est ruiné. L'Allemagne se trouve dans un état d'affaiblissement qui fera encore longtemps sentir ses effets sur la reprise de l'exploitation. Il estime donc que l'affaire serait excellente en ce moment et beaucoup meilleure qu'elle ne pourrait le devenir plus tard. Il est certain que dans dix ans la Confédération n'aura qu'à se féliciter d'avoir consenti, dès à présent, les sacrifices nécessaires pour l'électrification. Le Ministre passe ensuite à la grosse difficulté qu'éprouvent la France et l'Allemagne à fournir le charbon nécessaire à la Suisse. En effet, l'Allemagne souffre tellement du manque de transports qu'elle n'arrive pas à fournir autant qu'elle devrait. La France a promis à la Suisse 65.000 tonnes de houille de la région de la Sarre, 15.000 tonnes de lignite provenant des environs de Cologne et 15.000 tonnes enfin de France. Elle entend toucher elle-même la totalité du paiement bien que M. Loucheur admette qu'en ce qui concerne la Ruhr les Allemands n'ont pas tort de demander à encaisser le prix du charbon fourni en francs suisses. La France a abaissé le prix de la tonne de 180.- frs. payés précédemment à l'Allemagne à 120.- frs., sans préjudice des réductions qui pourront être accordées dans la suite. M. Loucheur croit savoir que ce prix est lié avec celui du bétail qui doit être livré par la Suisse. Les Français craignent que les agriculteurs exigent un prix trop élevé pour les 50 mille têtes qu'ils auraient à livrer.⁶

M. Ador fait observer qu'en aucun cas la Suisse ne sera en état de fournir 50 mille têtes d'autant plus qu'il pourrait être question, pour elle, d'en fournir à la Belgique. A son départ de Berne, il n'était question que de 25 mille.

6. *Sur ces questions, cf. nos 109, 110, 130.*

10.

CONVERSATION AVEC M. CLÉMENTEL.
[24 janvier 1919]

M. Clémentel est disposé à tenir compte, dans la mesure du possible, des difficultés actuelles de la Suisse.⁷ Il lui est cependant très difficile de favoriser ses exportations pour autant qu'elles font concurrence avec la production industrielle de la France qui se trouve, en ce moment, dans une situation très critique. C'est ainsi qu'il lui serait difficile de permettre l'exportation des broderies et confections suisses. Mais, cependant, il s'efforcera d'arranger l'exportation des rubans, soieries, et de l'horlogerie. Il est disposé à accorder des facilités pour toutes les pièces détachées d'horlogerie qui ne se fabriquent qu'en Suisse mais pas pour les montres tout à fait terminées. Il ne voit pas d'objections à laisser exporter les confections de saison en Allemagne et dans le Nord. Pour les produits qui se fabriquaient précédemment dans le Nord de la France, entre autres à St. Quentin, il faut permettre à ses industries de se reconstituer. Il y aurait une combinaison à trouver qui permettrait de se servir de l'intermédiaire des populations éprouvées par la crise pour la vente de ses produits en leur laissant une certaine commission pour leur permettre de vivre jusqu'au moment où leurs propres industries auront été reconstituées.

M. Ador parle des modifications à apporter à la S.S.S. M. Clémentel⁸ admet ce point de vue mais demande le maintien du certificat d'origine tel qu'il fonctionne actuellement. Il est en train de mettre la dernière main à une loi douanière contenant un tarif maximum et un tarif minimum dans lequel il supprimerait la clause de la nation la plus favorisée. Dans cette loi seraient prévues des réductions de droit pour tous les articles intéressant plus spécialement les contractants de la France à charge de réciprocité par eux. Les arrangements spéciaux à faire avec chaque pays auraient beaucoup de souplesse et pourraient être, au besoin, modifiés.⁹

La France maintient ses prétentions relatives à l'ouverture de crédits à termes pour les produits fournis par la Suisse à quoi il a été répondu par M. Ador que cette manière de faire était désastreuse pour la Suisse et la Confédération et qu'elle finirait par paralyser complètement le commerce et l'industrie.¹⁰

7. Pour exposer les difficultés de l'industrie suisse, le Conseil fédéral décidait le 10 janvier l'envoi d'une note aux Gouvernements français, italien et britannique, cf. n° 94; voir aussi n° 110.

8. Sur les conceptions de Clémentel, exprimées auparavant au Directeur général de la SSS, Henri Grobet-Roussy, cf. n° 98.

9. Sur ce projet de loi, cf. aussi n° 125; surtout note 1.

10. Sur l'attitude du Gouvernement suisse devant cette exigence de crédits de la part des Alliés et particulièrement de la France, cf. nos 89, 110; à ce sujet, voir l'article IX du mémorandum allio-suisse signé à Washington le 22 janvier 1919, reproduit sous n° 136, annexe 1.

11.

CONVERSATION AVEC M. CLAVEILLE,
 MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS.
 (le 24 janvier 1919)

Le Ministre renouvelle l'offre qu'il avait déjà faite au déjeuner de l'Elysée de parer, dans une certaine mesure, au danger de chômage qui menace la Suisse en lui confiant les réparations des nombreuses locomotives et wagons endommagés qui se trouvent actuellement en France, en fournissant lui-même la matière première. M. Claveille a fait voter une loi par laquelle le Gouvernement, pour secourir les compagnies de chemins de fer qui, en dernier lieu, ont fait de très mauvaises affaires, a pris à son compte les excédents des dépenses normales d'exploitation.

Le Ministre aimerait donc recevoir des indications précises de Suisse pour lui faire savoir dans quelles proportions et à quelles conditions les entrepreneurs seraient en mesure de se charger de ce travail.

12.

Copie

Paris, 24 janvier 1919

AIDE-MÉMOIRE
 QUESTIONS ÉCONOMIQUES IMPORTANTES
 POUR LA SUISSE À SOUMETTRE À L'APPRÉCIATION
 DE MESSIEURS LES MINISTRES COMPÉTENTS¹¹

La crise du chômage sévit actuellement en Suisse et risque d'affaiblir la résistance de ce pays situé entre quatre grandes nations dont deux, l'Autriche et l'Allemagne, sont en proie à une crise sociale aigüe.

Dans l'intérêt de l'Entente et de la Suisse elle-même, il est indispensable de régler la question des échanges économiques de façon à lui permettre de travailler. Il serait urgent de considérer les points suivants:

1^o) *Ravitaillement en charbon.*

La Suisse consomme, en temps normal, 260.000 tonnes par mois. La livraison allemande ayant presque entièrement cessé depuis deux mois, la France a bien voulu venir en aide à la Suisse. Elle a promis de lui livrer mensuellement 65.000 tonnes du bassin de la Sarre, 15.000 tonnes du bassin de Cologne et 15.000 tonnes des diverses parties de la France, au total environ 100.000 tonnes. Or, pour le mois de janvier, la totalité des arrivages ne dépassera pas 50.000 tonnes. Les chemins de fer et l'industrie de la Suisse s'en trouveront paralysés. Plus de 4000 wagons sont actuellement en France.

2^o) *Importation* d'engrais chimiques, surtout d'engrais phosphatés, de graisses oléagineuses et corps gras industriels, solides et liquides, des matières premières

11. *Le document porte en surimpression: Remis à Messieurs les Ministres Loucheur, Clémentel et Claveille. Voir aussi sur le même sujet, la note du Conseil fédéral du 10 janvier, reproduite sous n° 94, annexe et n° 107.*

et auxiliaires, parmi lesquelles les métaux fer-acier-cuivre si nécessaires à la Suisse.

3°) *Exportation*. En temps de paix la Suisse exportait par tête de population six à sept fois plus que d'autres pays similaires. Elle devrait donc pouvoir exporter largement à l'avenir les produits fabriqués et obtenir l'augmentation des contingents admis en France et en Angleterre pour les soieries, les broderies, les rubans, l'horlogerie et les machines. L'industrie ne peut accorder des crédits pour ces exportations car en immobilisant des capitaux, elle risquerait de courir à sa ruine.

4°) *Suppression ou du moins atténuation des prescriptions* entravant le trafic de la Suisse avec d'autres pays que les puissances de l'Entente, dès lors, abolition ou du moins réduction des prescriptions de la Société Suisse de Surveillance économique.

Il serait, pour le moins, indiqué de faire disparaître les aggravations apportées aux dispositions de cette société depuis sa fondation en 1915. Urgence, notamment, de mettre fin à la détresse croissante de l'industrie de la broderie dont les stocks importants devraient pouvoir être expédiés, sans retard, à destination des Pays du Nord. Il ne paraît pas moins nécessaire de porter remède à la situation critique des autres industries d'exportation.

D'une manière générale, la Suisse se permet d'attirer l'attention de la République amie sur le fait que l'application à ces *échanges d'un système foncièrement protectionniste* aurait pour résultat de ruiner son avenir économique, car elle a une structure toute particulière se trouvant enfermée entre quatre grands pays différents et privée, pour le moment, du libre accès à la mer.

Il est de la plus haute importance que les matières premières et auxiliaires livrées à la Suisse ne soient pas grevées *de droits additionnels*. La Confédération compte sur le bienveillant appui des Alliés, tant en leur qualité de fournisseurs que d'acheteurs, et elle sera heureuse d'accepter toutes les propositions relatives à des réparations de matériel qui pourront lui être confiées par eux.

Elle verrait enfin avec satisfaction la réduction de la journée de travail dans les exploitations industrielles faire l'objet d'un accord international, conformément aux propositions qu'elle a reçues récemment sur ce point de la part de M. Millebrand, desquelles il résulte que la France serait disposée à prendre l'initiative d'une semblable mesure.

13.

*Le Président de la Confédération, G. Ador,
au Président du Conseil des Ministres
et de la Conférence de la Paix, G. Clemenceau*

Copie

L

Paris, 24 janvier 1919

Au moment de quitter Paris, je prends la respectueuse liberté de vous prier de donner au Conseil Fédéral l'occasion d'exposer ses vues sur quelques-uns des importants problèmes à l'ordre du jour de la Conférence.

La Constitution de la future Société des Nations, l'internationalisation du Rhin et des grandes voies ferrées continentales, le libre accès à la Méditerranée par le

Rhône et à l'Adriatique par le Pô, sont, entr'autres, des questions intéressant à un très haut degré la Confédération.

Il serait regrettable que ces problèmes fussent discutés et résolus sans que le Conseil Fédéral ait été invité à envoyer des délégués pour exposer les droits de la Suisse tels qu'ils résultent des traités actuellement en vigueur, ainsi que les vœux qu'elle aurait à formuler.

14.

*Communiqué à la presse française et suisse*¹²

Paris [?], 25 janvier 1919

Le Président de la Confédération s'est rendu à Paris sur le désir du Conseil fédéral sans mission officielle proprement dite, pour prendre contact avec les Chefs des Gouvernements représentés en ce moment à Paris et les principaux Hommes d'Etat présents dans cette ville, au moment où s'ouvraient les délibérations de paix.

Il a été particulièrement sensible à l'accueil fait par la population parisienne au Président du Comité International de la Croix-Rouge et touché de la façon particulièrement aimable dont il a été reçu par le Président de la République, le Président Wilson, les membres du Gouvernement français et les représentants des Puissances alliées avec lesquels il a eu l'honneur de s'entretenir.

Il leur a exposé la situation spéciale de la Suisse au centre de l'Europe et la manière dont elle avait loyalement tenu l'engagement pris par elle de faire respecter sa neutralité.

M. Ador leur a expliqué les besoins de la Suisse au point de vue économique, la nécessité pour elle d'être largement approvisionnée en matières premières pour permettre le travail normal de son industrie et éviter, par conséquent, toute crise de chômage.

Le Président a demandé que des atténuations fussent apportées aux restrictions imposées à ses importations et exportations, afin de permettre le plus tôt possible la reprise d'une vie normale.

Il a indiqué l'absolue nécessité pour la Suisse d'avoir un libre accès à la mer par l'internationalisation des voies fluviales et des grandes voies ferrées continentales.

Il a exprimé le désir que la Suisse fasse partie des principales commissions qui seront appelées à discuter les questions ayant un intérêt primordial pour elle. En plein accord avec les vues exprimées concernant la future Société des Nations, M. Ador a confirmé le désir de la Suisse d'en faire partie dans sa pleine indépendance et dans son organisation politique intérieure, héritage de plusieurs siècles et résul-

12. *Indication manuscrite de L. Cramer sur le document*: Remis ce communiqué le 25 janvier aux journaux suivants: Le Temps, Les Débats, L'Homme Libre, Le Matin, Le Petit Parisien, Journal de Genève (William Martin), Neue Zürcher Zeitung (Müller), Le Bund (Morf), Basler Nachrichten, Le Petit Journal, Le Journal.

tat du libre consentement des peuples qui la composent. Ces peuples constituent déjà le type de la Société des Nations.

Le passé de cette République fédérative, basée sur des institutions démocratiques très libérales, justifie les services qu'elle pourra rendre dans la future Société des Nations aussi bien que la place qu'elle estime devoir y occuper.

15.

CONVERSATION AVEC M. ALBERT THOMAS.

[25 janvier 1919]

Dans sa conversation avec M. Ador, M. Albert Thomas a exposé ses vues sur trois questions principales: 1^o) La Conférence socialiste de Berne; 2^o) le bolchevisme et la question russe; 3^o) La Société des Nations.

I. M. Thomas, désigné par le parti socialiste français pour assister à la Conférence de Berne¹³ avec plusieurs de ses Collègues (MM. Renaudel, Longuet, etc) a déclaré qu'il n'accepterait qu'à une double condition. Il désirait, au préalable, s'assurer que les Américains et les Belges y seraient également représentés. Et il désirait savoir si la question de la responsabilité des socialistes allemands, quant aux origines de la guerre, serait nettement posée. En fait, M. Thomas compte venir à Berne et prévoit que la Conférence aura un caractère pacifique et n'occasionnera aucune difficulté au Conseil fédéral.

II. M. Thomas, pour qui les Bolcheviks sont des bandits sans principes, dépose [*déplore?*] la décision de la Conférence. Il aurait voulu un ultimatum, suivi d'une intervention d'une armée de volontaires interalliés. Cette armée aurait créé dans le Sud de la Russie un refuge où seraient venues se concentrer les victimes du bolchevisme et où se serait créé un centre de résistance d'abord, de reconquête ensuite. Les Alliés ont depuis longtemps manqué à leurs devoirs en n'assistant pas énergiquement les populations opprimées de la Russie par des fournitures militaires. Cette erreur a été commise par complaisance pour des groupes pan-russes très influents à Paris.

III. M. Thomas constate qu'il règne la plus grande confusion à la Conférence en ce qui concerne la Société des Nations et le mode de sa constitution. Il espère que la Suisse en fera partie dès sa fondation et il comprend son désir légitime de participer à titre d'égale aux délibérations qui doivent la précéder. La neutralité lui paraît, au premier abord, inconciliable avec la participation à la Société des Nations, mais après avoir entendu l'exposé de la situation de la Suisse, il se ravise à moitié. Cela devrait en tout cas être expliqué publiquement, dit-il, à plusieurs reprises.

M. Thomas n'est animé que de sentiments très cordiaux pour notre pays.

13. Sur la préparation de cette conférence et ses répercussions en Suisse, cf. nos 90, 93.

16.

ENTRETIEN AVEC M. PICHON.

[26 janvier 1919]

Cette conversation, à laquelle assistait M. Dutasta, Ambassadeur de France à Berne, a commencé par la question ferroviaire, M. Pichon ayant demandé l'aide du Gouvernement suisse aux actionnaires français de la Compagnie du Lötschberg sous forme de subsides pouvant aller jusqu'à huit millions.¹⁴

M. Ador estime que la demande du Gouvernement français soulèvera la question du rachat. Passant ensuite à la question des listes noires, M. Ador a parlé des cas de la «Winterthour» et «Publicitas». M. Pichon et M. Dutasta admettent entièrement l'innocence de la «Winterthour». C'est du ministère du travail que viennent toutes les difficultés mais les Affaires Etrangères vont recharger auprès de lui pour l'engager à en finir. Quant à «Publicitas», la presse et tout le monde est d'accord pour admettre qu'il n'y a pas lieu de l'inquiéter davantage.

La question des zones enfin a provoqué un échange de vues; M. Pichon est d'avis de traiter cette question à l'amiable et d'en confier, du côté français, l'étude à une commission d'experts qui va être nommée sans retard; les délibérations entre délégués français et suisses qui auront lieu si possible dans les semaines qui vont venir, seraient placées sous le contrôle de M. Dutasta, à Berne.

17.

E 2200 Paris 1/1514

*Le Ministère des Affaires étrangères de la République française
au Gouvernement de la Confédération helvétique¹⁵*

N

Paris, 26 janvier 1919

Le Gouvernement français attache une importance toute particulière à ce qu'une entente financière puisse être réalisée entre la Compagnie du Lötschberg, le Gouvernement français et le Gouvernement fédéral, permettant l'exploitation normale de la ligne et le paiement d'un dividende convenable pour la rémunération du capital investi dans une affaire qui sert au plus haut degré le trafic international de l'Europe Centrale.

La réintégration de l'Alsace-Lorraine dans la patrie française, donne, pour la France, au problème du Lötschberg, une importance nouvelle et considérable, du fait que les chemins de fer d'Alsace-Lorraine assureront dorénavant la plus grande partie du trafic de la rive gauche du Rhin vers l'Italie et peut-être même

14. Cf. la note française du 26 janvier reproduite ci-dessous au chiffre 17.

15. Voir sur la question qui fait l'objet de cette note, l'entretien entre MM. Pichon, Dutasta et Ador à Paris, le 26 janvier, dont le résumé est reproduit ci-devant sous chiffre 16. Cette note a été remise, au cours de cet entretien par S. Pichon à A. Dunant en trois exemplaires, cf. E 1004 1/270, n° 425; cf. aussi lettre Dunant à Ador du 27 janvier 1919 in E 2200 Paris 1/1514.

une bonne partie du trafic de la Belgique soit par l'Alsace, soit par le versant occidental des Vosges.

Le Gouvernement français est persuadé que le maintien en activité et la prospérité de la ligne du Lœtschberg, construite avec des capitaux français, est une question vitale pour ses propres relations ferrées avec l'Italie et les régions au delà de l'Italie, comme la Yougo-slavie; cette ligne fait partie de la grande artère des communications de l'Europe Centrale vers Bucarest, Odessa, connue généralement sous le nom du 45^o parallèle; aussi le Gouvernement français est-il prêt à faire de grands sacrifices au profit de la Compagnie. Toutefois ces sacrifices ne devraient pas être unilatéraux: la Suisse n'est pas moins intéressée que la France à ce qu'une seconde voie de trafic internationale vienne doubler le Gothard et, bien que ce dernier soit une ligne fédérale que la Suisse peut à ce titre désirer favoriser, cependant une conception plus large des questions ferroviaires ne peut manquer d'amener le Gouvernement fédéral à cette conclusion que la substitution à la Compagnie internationale du Lœtschberg, dans l'éventualité où elle ne pourrait du fait de la guerre faire face à ses affaires, d'une compagnie nouvelle reprenant l'actif à meilleur compte serait une réelle injustice, fortement ressentie en France et des moins encourageantes pour l'exportation des grands capitaux en vue de travaux publics d'ordre général. Le Gouvernement français croit aussi devoir rappeler que les autorités du canton de Berne ont de leur côté grevé lourdement les conditions de la concession du Lœtschberg en exigeant, en 1907, l'appareillement du tracé à double voie, cause qui a entraîné une dépense supplémentaire d'un certain nombre de millions et est à l'origine même de difficultés financières de la Société.

Pour tenir compte des différentes considérations qui précèdent et dont le détail est bien connu, tant des autorités fédérales que des autorités cantonales, une Commission s'est réunie en France en vue de la détermination des conditions qui permettraient de remettre la compagnie in bonis, tout en tenant compte de la réciprocité nécessaire, entre la Suisse et la France, des sacrifices à consentir.

Les conclusions de ces travaux sont relatées ci-dessous:

«Les mesures envisagées par la Commission ont un double objet: d'une part, permettre la liquidation du passif de la Compagnie des Alpes bernoises qui s'est alourdi pendant les années de guerre et lui fournir les disponibilités nécessaires avant la reprise du trafic; d'autre part, assurer l'avenir de la Compagnie.

I *Pour la liquidation de l'arriéré:*

1. Le Gouvernement fédéral allouerait à la Compagnie sous une forme à déterminer une subvention de 8 millions.

2. De son côté, le Gouvernement français serait disposé sous réserve de l'approbation du Parlement à verser une subvention de 12 millions.

II *Pour assurer l'avenir*

1. Le Gouvernement fédéral s'engagerait à accorder pendant 15 ans à la Compagnie une subvention variable suivant les résultats de l'exploitation. Le montant

de cette subvention serait limité à la somme nécessaire pour parfaire, après service fait du capital obligations, un dividende 4% aux actions privilégiées.

2. L'Etat de Berne continuerait à assurer le service de la garantie d'intérêts accordée aux obligations 2^o hypothèque 1912, la somme ainsi versée entrerait en ligne de compte pour le calcul de la rémunération du capital avant toute attribution de la subvention du Gouvernement fédéral qui se trouverait atténuée d'autant.

3. Les C.F.F. renonceraient à la clause de la convention du 17 mai 1911, aux termes de laquelle la Compagnie doit leur verser le tiers du bénéfice net produit sur le parcours Scherzlingen–Brigue par les trafics pour lesquels elle possède l'itinéraire le plus court.

4. Les C.F.F. consentiraient à une modification des conventions des partages de trafic de façon à assurer au Loetschberg la part légitime qui doit lui revenir dans le transit international à travers la Suisse.

5. Au cas où la construction du raccourci Granges–Büren serait décidé, le Gouvernement français serait disposé sous réserve de l'approbation du Parlement à participer à l'opération par une subvention de 2 millions.

Le Gouvernement français adopte en ce qui le concerne ces conclusions et est prêt à les mettre en exécution, convaincu qu'elles sont équitables et que leur réalisation serait de nature à resserrer encore les liens politiques et économiques de la France et de la Suisse, il exprime l'espoir de les voir adopter également en Suisse.

18.

E 2200 Paris 1/1554

Mémoire sur la navigation fluviale internationale de la Suisse pour le Gouvernement français¹⁶

Copie

Paris [?], 26 janvier 1919

Au moment où les représentants des Puissances sont réunis à Paris pour y jeter les bases des relations économiques futures entre les Nations, la Confédération Suisse est heureuse de se prévaloir des promesses publiées au cours de la guerre, par les défenseurs victorieux des principes de justice et de liberté, quand ils ont proclamé nettement les droits des petites comme des grandes Nations, et le libre accès de tous les peuples à la mer.

16. Indication manuscrite en tête du document: remis à M. Pichon le 26 et à M. Charguéraud le 27 janvier 1919. D'après une lettre de L. Cramer à G. Ador du 22 février 1919, ce mémoire a été remis à Pichon par Ador lui-même, cf. VED A + W 1909–1955/5/30. Sous cette cote, on trouve la collection complète des mémoires sur la navigation fluviale internationale de la Suisse remis aux principaux Etats concernés; les textes varient selon le destinataire. Ainsi le mémoire destiné aux Etats-Unis, remis par le professeur Rappard à Charles Haskins, délégué américain à la Conférence de Paix, reproduit sous n° 85, annexe, contient un long développement sur l'importance du Rhône pour la Suisse, absent des autres textes. Pour le texte remis à la Grande-Bretagne, cf. chiffre 20 ci-dessous. Pour le mémoire remis à la Belgique en février, cf. n° 186, annexe.

Forte de ces déclarations généreuses, la Suisse estime ne pouvoir mieux faire qu'en s'adressant à ceux qui ont lutté sans répit pour le triomphe du droit et de l'équité, dans l'espoir d'en obtenir justice.

La guerre actuelle a démontré que la Suisse a, plus que jamais, besoin du libre accès à la mer, qui est indispensable à sa vie et à son développement économiques.

Quatre voies se présentent à elle: le Rhin, le Rhône, le Danube et le Pô, mais actuellement il s'agit pour elle, principalement, d'aménager la navigation sur le Rhin et sur le Rhône.

Elle sait fort bien qu'elle peut compter sur l'amitié séculaire et la bienveillance du Gouvernement de la République pour lui faciliter l'accès de la Méditerranée par l'utilisation du Rhône. Elle a eu en effet déjà l'occasion de recueillir des preuves de ces sentiments au cours des travaux de la Commission internationale du Rhône, qui s'est réunie à deux reprises déjà sur le sol helvétique, au cours de l'année qui vient de se terminer.

La Suisse compte également sur des sentiments analogues de la part de tous les Alliés pour lui garantir à l'avenir la navigation entièrement libre du Rhin, navigation qui, en dépit des traités, a été malheureusement entravée jusqu'à présent par une Allemagne impérialiste et préoccupée de ses seuls intérêts.

Le moment semble venu au Conseil Fédéral d'attirer l'attention du Gouvernement Français sur les justes revendications et les difficultés avec lesquelles il a eu à lutter jusqu'ici dans ce domaine.

LE RHIN

[Ce passage, non reproduit, est identique au texte publié au n° 85, annexe, depuis Le cours du Rhin est naturellement navigable ... jusqu'à ... de la part des belligérants à l'exercice de ce droit]

Au moment où la France vient de reconquérir, par la réparation de la violence et de l'injustice, la situation qui lui avait été arrachée en 1870 sur les bords du Rhin, la Confédération sollicite, à son tour, son entrée dans la Société des Etats riverains du Rhin, conformément aux droits découlant pour elle du droit international en ces matières et plus spécialement des traités de 1815. Elle demande à jouir de tous les avantages qui en découlent: à savoir la *libre circulation* et le *commerce illimité et sans contrôle, en temps de guerre, comme en temps de paix*, sur le cours du Rhin, depuis le point où ce fleuve devient navigable jusqu'à la mer.

L'aide de la France pourrait avoir cet heureux résultat d'assurer à la Suisse les avantages énumérés ci-dessus et de provoquer les travaux destinés à assurer l'usage de la libre navigation du fleuve entre Bâle et Strasbourg, dont l'exécution aurait le précieux avantage d'assurer l'aménagement du fleuve entier à la grande navigation, telle qu'elle fonctionne actuellement entre Strasbourg et la mer.

Il est incontestable que l'utilisation par la Suisse des deux voies fluviales du Rhône et du Rhin devra fournir à ce pays le moyen de développer, dans l'avenir, ses relations avec les pays de l'Entente.

Il est à espérer que l'aménagement du Haut-Rhône ne tardera pas à devenir une réalité par l'aboutissement rapide de la Convention qui s'élabore actuellement

entre la France et la Suisse et la mise en œuvre des grands travaux projetés entre Lyon et Genève.

En attendant que la Confédération soit en mesure de profiter de ses relations fluviales nouvelles avec la vallée du Rhône, le bassin méditerranéen, dans lequel sont comprises les colonies du Nord de l'Afrique, et enfin les ports de l'Atlantique à relier au Rhône par des canaux transversaux, elle ne saurait se passer de l'utilisation de la voie du Rhin, actuellement praticable pour ses échanges avec les régions du Nord-Est de la France, la Hollande, l'Angleterre, les Pays Scandinaves et les régions d'Outre-Mer.

L'emploi de cette artère fluviale permettra enfin à la Suisse d'échapper, comme il a déjà été dit plus haut, au contrôle abusif de l'Allemagne.

Le Conseil Fédéral s'estimerait donc très heureux s'il était parvenu, par ce qui précède, à faire partager au Gouvernement français, cette conviction qui est la sienne, à savoir: que la Suisse a le droit indiscutable, fondé sur les traités et le droit international, de pratiquer la libre navigation du Rhin, depuis Bâle à la mer, et que toutes les facilités qui lui seront accordées dans ce domaine ne pourront que développer toujours plus les bonnes relations qu'elle entretient avec la France et ses Alliés, sans parler des autres Nations avec lesquelles elle aspire à développer librement ses rapports économiques.

19.

CONVERSATION AVEC LE COLONEL HOUSE

(le 26 janvier 1919)

Au cours de la conversation avec le colonel House, qui a duré environ vingt minutes, il a été question, notamment, des deux sujets suivants:

1°) De la participation de la Suisse aux délibérations relatives à la Société des Nations;

2°) De l'avenir de la Croix-Rouge Internationale.

I. M. House nous a exposé comment, selon la pensée du Président Wilson que la Conférence avait adoptée, la Société des Nations devait naître du sein même de la Conférence de la paix. Cette Société, une fois constituée, serait ouverte aux neutres et même aux anciens ennemis des Alliés. Interrogé sur les moyens par lesquels la Suisse pourrait collaborer à la constitution même de la Société des Nations, le colonel House a déclaré que, comme tous les neutres, elle pourrait soumettre ses projets et ses observations à la Commission de la Conférence spécialement chargée de l'étude de cette question. Devant l'insistance de M. Ador, le colonel House, reconnaissant la situation spéciale de la Suisse et les fonctions particulières qu'elle pourrait être appelée à exercer dans la Société des Nations, émit l'idée suivante: Il proposerait à M. Wilson et à MM. Lloyd George, Clemenceau et Orlando d'autoriser la Suisse à avoir à Paris un représentant officieux que lui, le colonel House, tiendrait au courant des débats de la Commission de la Conférence et qui pourrait présenter les objections et les observations que lui suggèreraient ces débats du point de vue suisse. M. House informera M. Rappard du résultat de ses conversations à ce sujet mercredi prochain.

II. M. House se déclare partisan enthousiaste des idées de M. Davison au sujet de l'avenir de la Croix-Rouge Internationale. Il espère fermement que les Croix-Rouges nationales une fois la paix signée collaboreront fraternellement à une œuvre commune de solidarité humaine. Elles mèneraient en commun la lutte contre les épidémies et les autres fléaux qui menacent l'humanité. Genève serait le centre mondial de cette activité nouvelle et le Comité international centraliserait les efforts des Croix-Rouges nationales. M. House n'écarte pas l'idée que le Président Wilson pourrait venir à Genève après la signature de la paix pour consacrer la fondation de la Croix-Rouge Internationale nouvelle.

Relevons encore qu'au cours de l'entretien M. House nous a raconté que la Conférence de la paix a failli se réunir à Genève au début de novembre 1918 au nom du Président Wilson qui en avait suggéré l'idée. L'Angleterre s'y était ralliée, l'Italie l'avait adoptée avec enthousiasme et la France était sur le point d'accepter lorsque la grève générale éclatant en Suisse l'avait fait écarter définitivement. M. House s'est félicité du rapprochement entre les deux Républiques qui s'était produit depuis quelques années et il s'est déclaré très disposé d'y collaborer encore à l'avenir.

20.

E 2200 Paris 1/1554

MÉMOIRE SUR LA NAVIGATION FLUVIALE INTERNATIONALE
DE LA SUISSE POUR LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE¹⁷

Copie

Paris, 27 janvier 1919

Dans la note qu'il a eu l'honneur de remettre le 23 de ce mois¹⁸ à Monsieur le Président du Conseil du Gouvernement britannique pour lui exprimer les vœux formulés par le Conseil fédéral, Monsieur le Président de la Confédération suisse avait, entre autres désirs, exprimé l'espoir que l'Angleterre pourrait contribuer à procurer à la Suisse le libre accès à la mer par le Rhin, le Rhône, le Danube et le Pô, afin de resserrer les liens économiques précieux qui unissent actuellement ce pays à la Grande-Bretagne et à ses Alliés.

A ce propos, Monsieur Ador avait eu l'honneur d'indiquer à Monsieur Lloyd George la solution qui lui paraissait la plus propre à assurer un résultat satisfaisant: l'internationalisation du Rhin, envisagé comme un véhicule puissant de la vie commerciale de la Suisse.

Jusqu'ici ni l'Angleterre ni la Suisse n'ont pu utiliser d'une façon appréciable les ressources du grand fleuve sur lequel l'Allemagne veillait jalousement. Et, cependant, la partie méridionale de la mer du Nord constitue un centre commercial très important et il y aurait un intérêt évident à unir le grand port de la Ta-

17. Remis par Ador à Lloyd George et à Lord Robert Cecil, cf. note précédente.

18. Cf. l'aide-mémoire reproduit ci-devant sous chiffre 7.

mise à Bâle. Il résulte que la Grande-Bretagne ne peut pas se désintéresser d'une question dont le solution aura sans doute des répercussions sur son commerce d'exportation. C'est à peine, cependant, si annuellement le trafic direct entre la métropole anglaise et les ports du Rhin inférieur s'élevait à 100.000 tonnes alors que dans le même espace de temps les ports hollandais fournissaient à la navigation fluviale le chiffre de 28 millions et les ports belges celui de 9 millions de tonnes.

Le moment semble donc venu au Conseil fédéral d'attirer l'attention du Gouvernement anglais sur l'importance qu'il y aurait à modifier cet état de choses en créant des relations économiques plus intenses entre les deux pays.

Le cours du Rhin est naturellement navigable d'Augst en amont de Bâle à la mer; / ... /¹⁹, aux risques et périls des navigateurs et qu'aucun obstacle ne pourrait être apporté de la part des belligérants à l'exercice de ce droit.

Au moment où les troupes de l'Entente, après avoir réparé l'injustice commise en 1870 au détriment de la France, occupent les deux rives du Rhin, la Confédération suisse *sollicite son entrée dans la Société des Etats riverains de ce fleuve*, conformément aux droits découlant pour elle du droit international en ces matières et plus spécialement des Traités de 1815. Elle demande à jouir de tous les avantages qui en découlent: *à savoir la libre circulation et le commerce illimité et sans contrôle, en temps de guerre comme en temps de paix* sur le cours du Rhin, depuis le point où ce fleuve devient navigable jusqu'à la mer.

L'aide de l'Angleterre pourrait avoir l'heureux résultat d'assurer à la Suisse les avantages énumérés ci-dessus et de provoquer les travaux destinés à assurer l'usage de la libre navigation du fleuve entre Bâle et Strasbourg et, par conséquent, son aménagement tout entier à la grande navigation, telle qu'elle fonctionne actuellement de Strasbourg à la mer.

La Confédération Suisse sait fort bien qu'elle peut compter, d'autre part, sur l'amitié et la bienveillance du Gouvernement de la République française pour lui faciliter l'accès de la Méditerranée par l'utilisation du cours du Rhône. Elle a eu, en effet, déjà l'occasion de recueillir des preuves de ces sentiments au cours des travaux de la Commission internationale du Rhône qui s'est réunie, à deux reprises déjà, sur le sol de la Suisse, au cours de l'année qui vient de se terminer.

Elle espère obtenir dans un avenir rapproché les avantages d'un accord analogue avec le Gouvernement italien par l'aménagement d'une voie navigable nouvelle destinée à ouvrir aux chalands suisses l'accès de l'Adriatique par le lac Majeur, le Tessin et le Pô.

Elle serait heureuse enfin d'assurer ses relations fluviales avec la partie orientale de l'Europe par l'utilisation du cours internationalisé du Danube après qu'il aurait été relié par des travaux à étudier avec son propre réseau fluvial.

Le Conseil fédéral s'estimerait donc très heureux s'il était parvenu, par ce qui précède, à faire partager au Gouvernement britannique cette conviction qui est la

19. Pour le long passage supprimé ici, on complétera le texte en se reportant au document n° 85, annexe.

sienne, que la Suisse a le droit indiscutable, fondé sur les traités, de naviguer sans entraves sur le Rhin. Il espère que la Conférence de la Paix proclamera ce principe.

Le Gouvernement fédéral, enfin, espère obtenir le bienveillant appui de l'Angleterre auprès de ses Alliés pour assurer à la Confédération l'utilisation, dans une mesure aussi large que possible, des autres voies navigables qui la relient à la mer.

21.

RÉSUMÉ DES CONVERSATIONS DE PARIS²⁰

Berne, 29 janvier 1919

Importations et Exportations. M. Clémentel s'efforcera, malgré la situation économique très critique de la France, de venir en aide à la Suisse pour diminuer la crise du chômage. Il essayera de faciliter l'exportation des rubans, des soieries et des pièces détachées d'horlogerie, ainsi que celle des confections de saison en Allemagne et dans le Nord. Mais il est obligé de maintenir les crédits à terme.

Le Ministre admet qu'il y a des adoucissements à apporter au fonctionnement de la S.S.S. étant entendu que la production du certificat d'origine, tel qu'il fonctionne actuellement, serait maintenue.

M. Claveille, Ministre des Travaux Publics, offre à la Suisse de lui confier, dans une mesure très large, la réparation des locomotives et des wagons endommagés. Il s'engage à fournir la matière première.

M. Loucheur fera son possible pour livrer le charbon que la France a promis à la Suisse, et engager l'Allemagne à en faire autant. Il attire amicalement l'attention du Conseil Fédéral sur l'énorme importance qu'il y aurait pour lui à électrifier, le plus tôt possible et dans la plus large mesure, les chemins de fer et l'industrie, étant donné que la crise du charbon durera encore de très longues années.

Le boycottage de certaines grandes maisons suisses, placées sur les listes noires françaises, a fait l'objet de deux entretiens avec M. Pichon et le représentant du Blocus. Les deux Ministères s'emploient activement auprès du Ministère du Travail pour faire rapporter les mesures prises à l'encontre de la «Winterthour», «Publicitas», «Lenzbourg», etc.

Tous les hommes d'Etat, aussi bien ceux des grandes que des petites Nations, ont peine à comprendre que la Suisse cherche à maintenir sa *neutralité permanente*. Plusieurs d'entre eux cependant demandent à être éclairés, et ils estiment qu'un petit mémoire relatif à cette question pourrait avoir ce résultat de les instruire au point de modifier éventuellement l'opinion qui est actuellement la leur.

Les grandes Puissances ont d'autre part une tendance à exclure les pays de second ordre de la discussion relative à la *Société des Nations*. Les neutres scandinaves et la Hollande auraient préconisé une protestation collective, dont la Suisse aurait pris l'initiative. Cette méthode n'a pas paru indiquée à M. Ador, qui estime

20. Ce résumé non signé est certainement de L. Cramer. La délégation est rentrée à Berne le 29 janvier. Pour d'autres renseignements sur le voyage et les entretiens, cf. n° 147.

plus profitable pour chacun des pays intéressés de poursuivre des efforts individuels auprès des grandes Puissances, en insistant pour être admis aux délibérations ayant trait aux buts de paix qui les intéressent spécialement.

On saura au milieu de la semaine si M. Wilson aura admis la proposition du Colonel House, tendant à inviter la Suisse à envoyer auprès de lui un délégué qui serait tenu au courant des décisions prises et admis à présenter aussi bien les vœux de la Suisse que ses observations.

La Croix-Rouge Internationale fait l'objet de la sympathie générale, et plusieurs des interlocuteurs du Président, notamment le Président Wilson, ont exprimé le vœu de la voir se développer après la guerre, pour des activités du temps de paix (hygiène, prophylaxie contre les maladies et les crises sociales).

La navigation fluviale semble rencontrer partout un bon accueil. Le Maréchal Foch a parlé de l'internationalisation imminente du Rhin. Le Ministre Orlando, peu au courant de la question, a accueilli des suggestions relatives à la liaison du Lac Majeur au Pô. Le Ministère français des Travaux Publics poursuit ses études sur le Rhône, mais il aurait besoin d'être talonné. Il n'a pas l'air hostile, en principe, à l'utilisation du Rhin, envisagé comme une artère de libre commerce destinée à soustraire la Suisse au monopole exclusif d'un voisin trop puissant, l'Empire d'Allemagne.

M. Charguéraud insiste pour des conversations immédiates, vu que la question fluviale est actuellement à l'étude dans les commissions. Il aimerait surtout parler, à titre officieux avec des délégués suisses.²¹

A cette question vient s'ajouter encore celle de l'*internationalisation des voies ferrées* de grande communication, qui pourrait être examinée de suite par le Département fédéral des Chemins de fer, à laquelle pourraient être jointes celles de la *Convention du Gothard* et de la *gare de Bâle*, que le Gouvernement français a spontanément offert à M. Ador de réviser.

Question des zones. Le Président du Conseil est décidé à régler cette question, dans le sens le plus amical et par la voie de la réciprocité. Les Affaires Etrangères partagent cette manière de voir et préparent la nomination d'une Commission qui sera chargée de s'entendre avec des délégués suisses, sous le contrôle de M. Dutasta.

En résumé, la participation immédiate de spécialistes suisses aux conversations engagées très activement à Paris entre les belligérants s'impose absolument. Les dispositions du moment sont excellentes et il n'y a pas de doute qu'il y aurait lieu de produire immédiatement le projet Huber²² pour la Société des Nations, un court mémoire sur la raison d'être de la neutralité suisse, les vœux de la Confédération en ce qui concerne l'accès à la mer par les voies fluviales et la poursuite active des buts économiques dont vont s'occuper dès à présent les deux délégués du Département de l'Economie Publique à Paris.

21. *Sur cet entretien, non reproduit, cf.* E 2001 (B) 1/83.

22. *Cf.* n° 178.